

Avis voté en plénière du 13 décembre 2016

# Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

---

## Déclaration du groupe des associations et environnement et nature

Je ne voudrais surtout pas apparaître trop professoral, moi qui n'ai même pas mon BAC, mais je vais commencer mon intervention par une définition tirée du Petit Larousse. Celle du mot « *paradoxal* » : « *qui est contraire à la normale* ».

Car, nous vivons dans un monde paradoxal. Un monde où, d'un côté, en se rendant simplement dans sa préfecture, chacun peut tout savoir sur les revenus et le patrimoine du député de sa circonscription ou du Vice-président de son Conseil régional.

Un monde où chacun de nous accepte que son smartphone livre chaque jour des dizaines de secrets sur sa vie professionnelle, personnelle, voire intime... Un monde où, au nom de la sécurité, chacun de nous consent tacitement à être filmé dans des espaces publics. Bref, un monde où les relations entre les Hommes, les machines et les organisations sont devenues plus complexes, mais aussi beaucoup plus riches, qu'il est nécessaire d'en garantir en permanence la transparence.

Or, c'est du côté de la transparence que notre monde est paradoxal ! Car dans ce même monde, il aura fallu que des hommes et des femmes prennent d'énormes risques (comme le prouve le dossier *LuxLeaks*) juste pour que chacun de nous puisse apprendre que les recettes fiscales perçues sur le hamburger qu'il a dégusté ce midi ne seront pas les mêmes en fonction du restaurant où il aura été acheté ! Car dans ce même monde, il aura fallu que des ONG et des médias renversent la table pour que nous découvriions les pratiques « questionnantes » de certaines banques dans les paradis fiscaux. Car dans ce même monde, il aura été nécessaire que des citoyens s'organisent en associations pour que nous puissions découvrir qu'un joueur de foot, ou qu'un acteur par ailleurs formidables, se sont organisés pour diminuer le montant de l'impôt dont ils sont censés s'acquitter en France.

Chacun de nous le sait, chaque semaine l'actualité nous le confirme, que l'on soit entreprise ou particulier, le taux d'impôt réellement acquitté est aujourd'hui plus lié à sa capacité financière de se faire conseiller par d'éminents spécialistes du droit fiscal qu'à la loi elle-même. Et cette réalité pose au moins deux grandes questions.

La première porte sur notre vision de la citoyenneté et plus globalement sur notre consentement à payer l'impôt : sommes-nous encore égaux devant l'impôt ? Ou autrement dit : acceptons-nous encore de prendre notre juste part au coût de notre vie collective ?

Car avant d'être une charge, l'impôt est d'abord une contribution. Nous pourrions même dire un « *investissement collectif* », derrière lequel s'affichent des nourrissons accueillis dans des crèches libérant leur parents pour qu'ils se consacrent à d'autres tâches ; des enfants scolairement éduqués ; des jeunes formés pour qu'ils puissent mieux s'insérer dans la vie professionnelle ; des populations soignées ; des kilomètres de route, de voies ferrées ou câblées qui permettent de transporter des personnes, des marchandises ou des informations ; des filières industrielles émergentes comme celle des énergies renouvelables, de la voiture électrique ou encore des bâtiments économes en énergie ; des populations protégées... et je pourrai continuer longtemps l'énumération tant la dépense publique reste, dans notre pays et encore plus dans les pays les plus fragiles de la planète, un vecteur essentiel de notre vie quotidienne. C'est d'ailleurs, pour certains, un problème. Mais pour beaucoup d'autres cela reste un atout !

Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que toute dépense publique est par nature bonne, que ses coûts y compris de personnel ne doivent pas être maîtrisés, ou encore que toutes les politiques publiques sont pleinement efficaces. Mais chacun sait que ces imperfections, aussi importantes soient-elles, ne sauraient justifier les stratégies de contournement de l'impôt. Car accepter que certains - souvent les plus puissants - ne contribuent pas à l'intérêt général à la juste hauteur de leurs revenus, c'est obliger tous les autres à compenser ces manquements, mais c'est surtout toucher la République au cœur de ses valeurs - celle d'égalité - et ainsi accroître la déchirure sociale et politique.

La seconde grande question concerne notre rapport à l'information, et notamment l'exigence des populations de pouvoir disposer d'une information plus grande sur les pratiques d'évitement fiscal: il y a quelques minutes, j'ai fait référence aux lanceurs d'alerte ; ces hommes et ces femmes qui, pour des raisons d'éthique, décident de rendre publics des montages multiples permettant à leurs bénéficiaires de s'affranchir d'une grande part de leurs obligations fiscales. C'est grâce à eux, et grâce aux ONG et associations de citoyens qui se sont constituées un peu partout dans le monde, que les abus sont enfin connus, que les choses changent et, espérons-le, de manière irréversible !

Ces deux questions que je viens d'aborder font partie des nombreuses traitées par l'avis dont nous débattons aujourd'hui. Un avis sur un sujet complexe, aux risques multiples, dont le principal était peut-être la confusion possible entre « défiscalisation » et « fraude fiscale ». Pas facile face à ce véritable magma administratif que forment les nombreuses possibilités de défiscalisation, de distinguer les comportements « raisonnables » de ceux qui sont « abusifs ». Car si chacun est d'accord pour dire que l'empilement des niches fiscales nécessite d'être clarifié et diminué, personne ne songe à demander la suppression de toute défiscalisation. Après tout, il est normal qu'une entreprise qui investit dans la recherche en bénéficie, au même titre qu'un particulier qui soutient une association ou fondation ou qui fait des travaux d'efficacité énergétique dans son habitation, ou encore qu'un salarié qui décide de se syndiquer.

Dans la section, ce point fut âprement débattu. Et c'est la vigilance de tous les membres - quelques fois au prix de réels débats... - qui a permis de garder l'équilibre. C'est donc bien de l'utilisation abusive que traite cet avis. Un avis qui a beaucoup évolué, et dans lequel il reste quelques points de *dissensus*, ce qui n'est pas pour nous un problème, car ils indiquent les sujets auxquels les pouvoirs publics devront apporter des réponses en sachant que sur ces points, l'intérêt général est composé d'intérêts particuliers - au pluriel - certes contradictoires mais toujours sincères.

Même si certaines préconisations nous semblent encore en-deçà de ce que nécessiterait la situation, cet avis a le mérite de mettre en lumière l'importance du problème et de proposer des pistes d'action concrètes et intéressantes. Il sera un véritable socle qui va permettre à notre assemblée d'appeler solennellement notre pays à poursuivre son engagement contre l'évitement fiscal.

C'est pourquoi le groupe des associations et fondations et le groupe environnement et nature, après avoir félicité le rapporteur et les membres de la section, ont voté cet avis.